Maintenant, vous le saurez.

Bricoleurs, pour vos travaux du dimanche et de tous les autres jours de la semaine, adoptez les bons comportements. Le brûlage des déchets végétaux est strictement réglementé. Pour l'utilisation de vos tronçonneuses et débroussailleuses, restez très vigilant aux étincelles et aux fuites d'essence. Les auteurs d'un incendie, volontaire ou non, sont systématiquement recherchés et encourent une **amende de 3750€.**

Une campagne réalisée avec le soutien de :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne

VALABRE

Région Occitanie

REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR